


> Analyses et témoignages > Moyen-Orient > Pourquoi Israël est un Etat raciste

## Pourquoi Israël est un Etat raciste

MOHAMMED BENTOUMI

Partager 439

2 septembre 2015

Article en PDF: 

**La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale remonte à 1965. Dans les faits cependant, le racisme est toujours vivant.**



Aucun État, aucune institution publique ou privée, aucune force politique ne peut aujourd'hui s'affirmer raciste. Le temps de l'Afrique du Sud fondée sur l'apartheid est loin. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale remonte à 1965 (son entrée en vigueur date de 1969) et ne peut plus être violée ouvertement.

L'article 1 de cette Convention précise que « l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ». Tout est dit car toute manifestation de racisme est frappée d'illégalité par le droit international. Il est politiquement difficile de passer outre.

Dans les faits cependant, le racisme est toujours vivant. Il se renforce même dans de nombreux pays, y compris en Europe, sous des formes variées et selon des modalités différentes d'un pays à l'autre. Le terrorisme, fruit du caractère asymétrique de certains conflits qui ont pris une dimension religieuse, a favorisé, en France par exemple (qui par ailleurs n'a pas encore « oublié » la guerre d'Algérie) le développement d'une islamophobie qui dissimule un racisme anti-arabe : le rejet d'une religion (totalement méconnue par ailleurs) donne au racisme le plus ordinaire un caractère plus « décent ». La lutte contre l'antisémitisme est de plus en plus la seule politique antiraciste menée par les pouvoirs publics occidentaux car elle bénéficie d'un relatif consensus, jugé indispensable dans les combats électoraux en France par exemple. Même l'extrême droite française (comme le parti italien de Gianfranco Fini), tend à atténuer son antisémitisme traditionnel pour se consacrer à sa politique de rejet de l'immigration maghrébine et africaine<sup>1</sup>, politiquement plus « rentable ».

Le monde occidental, toutefois, récuse toutes les accusations de racisme : qu'il s'agisse de la police étasunienne vis-à-vis des citoyens noirs, des opérations anti-Roms en Europe, ou de l'hostilité discriminatoire que rencontrent les citoyens français d'origine maghrébine de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> génération, les condamnations en justice sont très rares et les médias restent discrets (ce fut le cas durant la période qui a suivi les attentats à Paris en janvier 2015 pour de très nombreux actes à l'encontre des mosquées et lieux de prière musulmans).

En Israël, la situation n'a cessé de se dégrader pour la forte minorité arabe de nationalité israélienne comme pour les Palestiniens victimes de l'occupation quasi-coloniale à Jérusalem et en Cisjordanie.

L'État israélien, mais aussi la société israélienne très fortement « droitisée » se comportent de plus en plus comme une puissance coloniale ordinaire dont la volonté politique est avant tout de « persévérer dans son être », c'est-à-dire de se maintenir, à tout prix, en position hégémonique sur les « arabes », comme cela s'est produit dans le passé pour les Français d'Algérie jusqu'à l'indépendance. Ce refus de tout compromis, en dépit d'un discours à destination des alliés occidentaux, et qui prétend être favorable à un « processus de paix » qui

n'a pourtant pas d'existence réelle, engendre chez une majorité d'Israéliens un racisme de plus en plus virulent.

### 1. Les sources de la violence raciste israélienne

Les autorités israéliennes, préoccupées par la faiblesse démographique de la population juive en Israël par rapport aux Palestiniens et plus généralement au monde arabe, a favorisé la venue sur le territoire national de juifs, issus de toutes les parties du monde (2).

Afin de réaliser l'amalgame de populations venues de pays arabes, d'Europe de l'Est, d'Occident ou d'Afrique noire, l'État israélien a utilisé le ciment de la judaïté en évoluant vers un « État juif », c'est-à-dire un État à fondement ethnique et religieux.

Les conservateurs israéliens n'y ont vu que des avantages, la judaïsation gommant (pour partie) les réalités de classe et l'exploitation de certaines couches de la population, comme celle des juifs venus d'Afrique noire.

De plus, le poids de la religion a restreint celui des courants progressistes et socialistes importants à l'origine de l'État israélien. Par exemple, le mouvement « La Paix maintenant » a perdu l'essentiel de sa vitalité (3).

Le Parti Travailleiste transformé (par alliance) en « Union sioniste » n'est plus une alternative au Likoud : son mot d'ordre réel est « pas d'arabes ! ».

L'implantation massive en Israël des « juifs orientaux » a renforcé les courants les plus ultras : animés d'un revanchisme décomplexé (en passant du statut de minorité juive en terre d'Islam à celui de majoritaire doté d'un État), ils ont fait du Likoud un parti champion de la colonisation.

La seule opposition véritable à la politique gouvernementale est celle de la liste commune judeo-arabe, associant les communistes israéliens et les partis réunissant les Palestiniens de 1948 qui a permis l'élection en mars 2025 de 14 députés à la Knesseth (3<sup>e</sup> force du pays). L'objectif premier est précisément la lutte contre les discriminations, les inégalités et le racisme. Ce début d'unité d'une petite minorité de juifs israéliens et de l'ensemble des partis arabes d'Israël risque cependant d'élever le niveau de racisme et de l'hostilité globale vis-à-vis des Palestiniens israéliens !

La hiérarchie sociale accentuée produit toujours du mépris à l'égard de plus démunis. La « richesse » des Israéliens (quelles que soient les fortes inégalités entre juifs) et la « pauvreté » de la minorité palestinienne et de l'environnement arabe sont à la source d'un sentiment de supériorité et de rejet chez les Israéliens, producteur d'un racisme ordinaire. Ce racisme est particulièrement virulent chez les juifs les plus modestes (4) en grave difficultés sociale, car ils sont en « concurrence » vitale pour la terre notamment avec les Palestiniens : c'est le cas, en particulier, dans les « colonies » installées en Cisjordanie. Le mépris raciste pour les plus défavorisés de l'échelle sociale s'est manifesté dans les colonies traditionnelles de population comme en Europe à l'égard des travailleurs immigrés (y compris de la part des ouvriers « blancs ») et comme aux États-Unis à l'encontre des travailleurs noirs (5).

Les questions sociales et le coût de la vie, plus élevé que dans les pays occidentaux, constituent dans l'opinion israélienne des priorités, sources de protestations multiples et de manifestations de masse (comme en 2011).

Mais, comme en Europe, tout est entrepris pour faire du « sécuritaire » une diversion majeure. Les autorités israéliennes insistent donc fortement sur le terrorisme dont seraient responsables les Palestiniens et les Arabes, assimilés à des « barbares » avec lesquels seuls les rapports de force sont concevables. Avigdor Lieberman, Ministre des Affaires Étrangères, n'hésite pas à déclarer vouloir « couper à la hache » la tête des arabes d'Israël qui s'opposent au gouvernement !

Le racisme est ainsi devenu une réponse fictive aux problèmes sociaux non résolus : il est l'outil justifiant la priorité accordée aux mesures sécuritaires et à la militarisation de la société.

Les affrontements directs avec les Palestiniens (les deux Intifadas, notamment) et certains États arabes (Irak en 1981, Liban en 2006, Syrie en 2007, Soudan en 2009) provoquent aussi évidemment, par a-coups successifs, une montée du racisme vis-à-vis des « Arabes » en général. A chaque crise ouverte, la politique de répression brutale et disproportionnée aux quelques attentats et tirs de roquettes subis, s'aggrave.

Les opérations militaires menées contre Gaza en sont l'illustration la plus flagrante. L'arabe est assimilé à un fanatique religieux dépourvu de tout esprit démocratique.

La culture dominante est celle de la « citadelle assiégée », mais d'une qualité « supérieure » permettant de s'imposer, à condition d'user sans complexe de la force contre les « arabes d'Eretz-Israël » (comme on le disait jusqu'en 1993, sans prononcer le mot Palestinien) et le monde arabe et musulman dans son ensemble (à l'exception des Égyptiens et des Jordaniens).

Ce racisme n'est pas le résultat de ces affrontements inévitables aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'État palestinien viable et reconnu par tous. Il est au contraire la légitimation des violences pratiquées contre les Palestiniens : le recours à la force est admis par la grande majorité des Israéliens parce que les arabes sont, par nature, inaptes à comprendre autre chose que la force !

Un ouvrage comme celui de Benny Morris, publié en 2004 (The Birth of the Palestinian Refugee Problem) est révélateur. Son auteur qualifie explicitement les Palestiniens de « barbares » qui « en veulent à la vie » des Israéliens, et qu'il faut « détruire ». « La société palestinienne, déclare-t-il à Haaretz (9.1.2004) est une société malade qui doit être traitée

comme le sont les tueurs en série ». Il faut les emmurer », ajoute-t-il car « il y a là une bête sauvage qui doit être mise en cage » !

Enfin, dernier facteur du développement du racisme en Israël, l'extrême complaisance dont bénéficie la politique israélienne aux États-Unis et en Europe occidentale (qu'il s'agisse des politiciens ou des grands médias). L'idée qu'il y a une « sorte de négociation permanente » dans le cadre d'un « processus de paix », « arbitrée » par les États-Unis est soigneusement cultivée. Les Accords d'Oslo ont été quasi-unanimement présentés comme la fin du conflit, alors qu'il s'agissait d'organiser un régime intérimaire de cinq ans (jusqu'en 1999), dans le cadre d'une sorte de protectorat israélien sur l'Autorité Palestinienne.

Le discours d'Israël à destination du monde occidental a besoin d'être favorable aux négociations. « La diplomatie est nécessaire pour rassurer l'Occident et notre propre conscience, mais seule notre force persuadera les Arabes de reconnaître qu'ils ne peuvent nous vaincre » (6).

Les multiples violations flagrantes de la légalité internationale ne suscitent pratiquement pas de réactions, à l'exception de quelques déclarations sans portée pratique. Les résolutions des Nations Unies n'ont aucune efficacité elles sont bloquées par les États-Unis. Les rapports présentés au Conseil des Droits de l'Homme s'enlisent dans les procédures.

Les prises de position du Parlement Européen ne sont pas suivies d'effets. Les États occidentaux restent les alliés sans faille de l'État israélien. Cette alliance est consolidée par la prise en charge de la lutte contre l'antisémitisme, le seul antiracisme qui demeure en Occident devant l'expansion (facilitée) du racisme anti-arabe.

Un exemple, parmi d'autres, mais peu connu, est celui de la violation du Code de Conduite en matière d'exportation d'armements, adopté par l'Union Européenne le 9.12.1998. Aucun État européen n'est fondé en droit à exporter des armes dans un pays « non respectueux des droits de l'homme » et lorsque cela menace « la paix, la sécurité et la stabilité régionale ». Ce code n'a aucune effectivité vis-à-vis d'Israël.

## 2. Les différentes formes de discrimination raciale en Israël

L'État israélien, qui se déclare désormais « juif » malgré ses 20% de ressortissants palestiniens (en forte croissance démographique) et qui étend en permanence ses « implantations » de type colonial au nom de la récupération de « terres sacrées » en Cisjordanie (par une croissance de 38% du nombre de colons entre 2000 et 2007), s'autoproclame unique « démocratie » du Moyen Orient.

La réalité est radicalement différente.

Pour la « démocratie » israélienne, les Palestiniens n'ont eu aucune existence légale aussi longtemps qu'ils n'ont pas eu recours à la violence. Mais après plus d'un demi-siècle, ni les Palestiniens des Territoires Occupés ni les Palestiniens de 1948 ne sont traités par Israël comme des citoyens, sans que ceux-ci ne bénéficient d'aucune façon de ce « droit » d'ingérence que l'Occident utilise ailleurs.

Dans l'ordre international, Israël n'a pas le moindre respect pour le droit international et pour le droit humanitaire: il a même « inventé » avec les États-Unis, la notion de « légitime défense préventive » lui permettant de procéder à des agressions au nom de son droit à l'existence.

Toutefois, à la différence des puissances coloniales du passé et des dictatures ouvertes, l'État d'Israël a pour politique spécifique d'utiliser le droit et non de le rejeter. Fortement occidentalisé, dans la nécessité absolue de conserver des liens avec les États-Unis et l'Europe, il cherche à conserver sa légitimité en se présentant comme un « oasis de justice » au cœur du « désert » proche oriental. Le droit est une composante, avec la religion, de la puissance israélienne. Les deux se nourrissent réciproquement : cette prise en compte favorise un regard stimulant sur Israël de la part des États occidentaux mais aussi du « soi sur soi ».

L'antiterrorisme sert de justification de tous les accroc au droit, mais la Cour Suprême est censée contrôler l'exigence d'un « équilibre » entre le respect des droits de l'homme » et les considérations de sécurité. Le « transit juridictionnel » est essentiel pour déculpabiliser les Israéliens. La possibilité effective pour les Palestiniens de recours en annulation contre les actes de l'administration israélienne permet de les associer à leur propre asservissement : en pratique, les discriminations ne sont pas atténuées, elles sont légitimées ! Les droits de la défense sont garantis, mais la défense ne gagne jamais, sauf exception.

Sous des formes juridiques anodines, avec des résultats équivalents à ceux qui seraient en vigueur dans un système d'apartheid, les Palestiniens sont traités en « sous-citoyens ». Par exemple, dans le secteur économique, la technique des « permis », d'apparence purement administrative, dissimule en fait, par le biais d'une pratique arbitraire de leur délivrance, des inégalités flagrantes. Dans le domaine agricole, certaines cultures sont réservées aux seuls exploitants juifs : l'exploitation des fruits, légumes et tabac est un monopole juif. Les activités les plus rentables sont ainsi hors de portée des « arabes » et le sous-développement palestinien est institutionnalisé. Le fait que quelques Palestiniens puissent surmonter les discriminations sectorielles ne change rien à ce phénomène inégalitaire de la société israélienne, mais rend crédible un avenir (illusoire) de société intégrée.

Les procédures d'expropriation des terres sont aussi significatives : l'expropriation est prononcée au nom des exigences de sécurité, mais les terres sont ensuite transférées aux juifs !

En matière de prêt bancaire, les entreprises palestiniennes se voient refuser les délais de paiement et les crédits nécessaires, selon une appréciation d'opportunité commune aux banques du monde entier : néanmoins, on constate que sont discriminées les entreprises palestiniennes concurrentes des entreprises juives !

On pourrait faire les mêmes observations dans le domaine des baux de location : le refus d'un propriétaire juif à un arabe est la règle !

Plus généralement, le droit est égal pour tous ceux qui par l'exercice du service militaire fournissent une contribution à la sécurité de l'État... Toutefois, les Palestiniens (à la différence des Druzes) ne sont pas autorisés à servir dans l'armée, d'où une série de prestations sociales auxquelles ils n'ont pas droit. Dans les faits, les Palestiniens sont pour Israël « de dangereux étrangers » et sont traités comme tels.

Le résultat est un cantonnement des Palestiniens israéliens dans certains villages et quartiers constituant une sous-communauté ghettoisée. Plus des deux-tiers des Palestiniens israéliens sont des ouvriers ; plus de la moitié vit au dessus du seuil de pauvreté ; la mortalité infantile est le double de celle des juifs israéliens.

La « démocratie » israélienne est réservée aux juifs et à quelques collaborateurs arabes et le racisme ambiant justifie toutes les discriminations « légales ».

Dans l'ordre international, l'État procède comme le font aussi les États-Unis à une sorte « d'israélisation » du droit international qu'il aligne sur ses propres pratiques. Chaque norme est revue et corrigée afin que coïncident politique israélienne et « légalité ». Cette « novation » du droit international prétend fonder les raids aériens, les actes de représailles, les opérations armées menées dans les espaces aériens, maritimes, et territoriaux des autres États, les actions armées contre des organismes des Nations Unies (notamment l'UNRWA)...

Israël procède à une véritable perversion des concepts juridiques s'attribuant même une fonction policière dans toute la région, et même en Afrique noire (lorsqu'il s'agit de soutenir ses alliés). Ces ingérences sont néanmoins présentées comme facteur de maintien de la paix et de la sécurité !

On conçoit donc que pour l'opinion israélienne, le fait d'avoir de « l'arabe » une vision « d'inférieur » et de « barbare » décivilisé est une nécessité politique.

Ce racisme ambiant qui ne cesse de se renforcer, comme c'était le cas en Algérie au fur et à mesure de l'évolution de la guerre de libération nationale, garantit la cohésion de la société autour de « l'État juif » et plus en plus sécuritaire (7). Il est devenu un outil de défense nationale. Il ne pourra régresser qu'avec une solution « déconfessionnalisée » du conflit israélo-palestinien qui se prolonge et qui demeure sans solution à court terme. En effet la dimension religieuse, prétendument judeo-islamiste, que les instances conservatrices israéliennes ont donné à ce conflit le rend parfaitement insoluble.

Comme l'écrit Akram Mussalam (8), qui vit à Ramallah, « ceux qui fabriquent les barbelés qui m'encerclent de toutes parts continuent à ronger et à dévaster le lieu et le rêve »... Mais le cauchemar ne peut durer toujours.

Mohammed Bentoumi est Maître de Conférences à la Faculté de Droit d'Alger.

Notes :

1. Le Front National, en France, s'est rapproché des Israéliens (Louis Aliot, vice-président, a établi des contacts en Israël même) ; il a exclu des membres de « L'Oeuvre Française » jugés trop antisémites, etc. La « mode », en France, va jusqu'à oser accuser « l'extrême-gauche » (englobant Front de Gauche, communistes, etc.) de développer « un nouvel antisémitisme » sous prétexte des campagnes menées par ces forces contre la politique israélienne. Un sondage du 8.11.2013 sur les responsables de l'antisémitisme n'indique que 27% pour l'extrême droite (contre 67% à l'extrême gauche !).

2. Le Premier Ministre Netanyahu poursuit aujourd'hui encore dans un pays comme la France une campagne qui rencontre un certain succès en faveur de « l'alya », c'est-à-dire de l'installation en Israël de juifs français.

3. Ari Shavit, par exemple, l'un des fondateurs du mouvement, a radicalement changé ses positions en faveur du militarisme et du sionisme. Voir son interview dans Haaretz du 11 août 2006.

4. On se souvient du racisme exacerbé des « petits blancs » français en Algérie malgré leur statut très défavorisé au regard des grands colons.

5. Cf. Ilan Pappé. « Une société intoxiquée par la haine ? » In M. Collon et autres. Israël, Parlons-en ! Investig'Action. Bruxelles. 2011. Voir aussi M. Warshawski. A tombeau ouvert : la crise de la société israélienne. La Fabrique. Paris. 2003.

6. Cf. Benny Morris, cité dans P. Bouveret et autres. Qui arme Israël et le Hamas ? Éditions Amnesty International et autres. 2009, p. 104.

7. Les jeunes israéliens, cependant, ne se sentent pas tous intégrés à leur pays, notamment en raison des lourdes obligations militaires. 40% d'entre eux souhaitent le quitter et certains animés d'un esprit pacifiste le font pour des raisons politiques. Voir L'Humanité. 16 mars 2015.

8. Akram Mussalam. La cigogne. Sindbad – Actes Sud. 2015.

Source : Investig'Action

**>> Retrouvez sur notre shop !**



[Israël, parlons-en!](#)

[Haut de la page](#) - [Accueil](#)

9-israel-  
parlons-  
en.html

copyright michel

graphisme dev: Platanas studio

[Qui sommes-nous ?](#) | [Agenda](#) | [Nous écrire](#) | [Organiser un débat](#) | [Participer](#) | [Liens](#) |